

### Regardez la sainte Hostie

— o —

Nous reproduisons la plus grande partie d'une lettre de S. Em. le cardinal Mercier, archevêque de Malines, à son clergé :

Mes bien chers collaborateurs,

Vous aurez remarqué, dans la *Vie diocésaine* de novembre dernier, la faveur que la Sacrée Congrégation des Rites et des Indulgences accorde à ceux qui adressent à la sainte Hostie — présentée à l'adoration des fidèles, dans les mains du prêtre, à l'élevation de la messe, ou exposée sur l'autel comme elle l'est dans l'ostensoir, à l'occasion d'un salut — l'invocation « *Domini meus et Deus meus : Mon Seigneur et mon Dieu.* »

La Sacrée-Congrégation attache à chaque invocation une indulgence de *sept ans et sept quarantaines* ; elle accorde une *indulgence plénière par semaine* à ceux qui l'auront religieusement exprimée, chacun des jours de la semaine au moins une fois.

Le pieux désir du Saint-Père, qui daigne nous octroyer cette nouvelle faveur spirituelle, est aisé à deviner : nous le partageons, chers confrères, et nous nous attacherons à l'inspirer aux fidèles.

Le Pape ne se lasse pas de stimuler notre dévotion au Dieu de l'Eucharistie. Ne nous laissons pas de la relever dans nos âmes et de l'encourager parmi ceux dont nous sommes, devant Dieu, *responsables* . . .

Chers confrères, veuillez faire, dans chacune de vos paroisses ou de vos maisons, une instruction sur le sens et sur les avantages de cette prière que le Souverain Pontife vient d'indulgentier si richement.

Bien comprise cette prière fera naître peut-être, chez les fidèles qui assistent à la messe, le désir de communier soit réellement soit au moins spirituellement au moment où la communion du prêtre complétera le Saint Sacrifice.

Pour atteindre ce but, préparez les fidèles au rite de l'élevation.

Habituez-les à s'agenouiller dès le moment où les anges annoncent la venue du Très-Saint : *Sanctus, Sanctus, Sanc-*